

Paru dans l(es) édition(s) : Cholet

# L'institut des langues fermera totalement en juin

Il y a quinze jours, nous révélions la fermeture du département formation continue en janvier. Ce ne sera en fait qu'un prélude à celle de l'intégralité du service municipal qui compte 25 salariés et 1 200 élèves.

« La rumeur était trop forte, c'était presque devenu un secret de polichinelle. » Le couperet est finalement tombé pour le personnel. Fin juin prochain, l'Institut municipal des langues (IML) fermera définitivement ses portes.

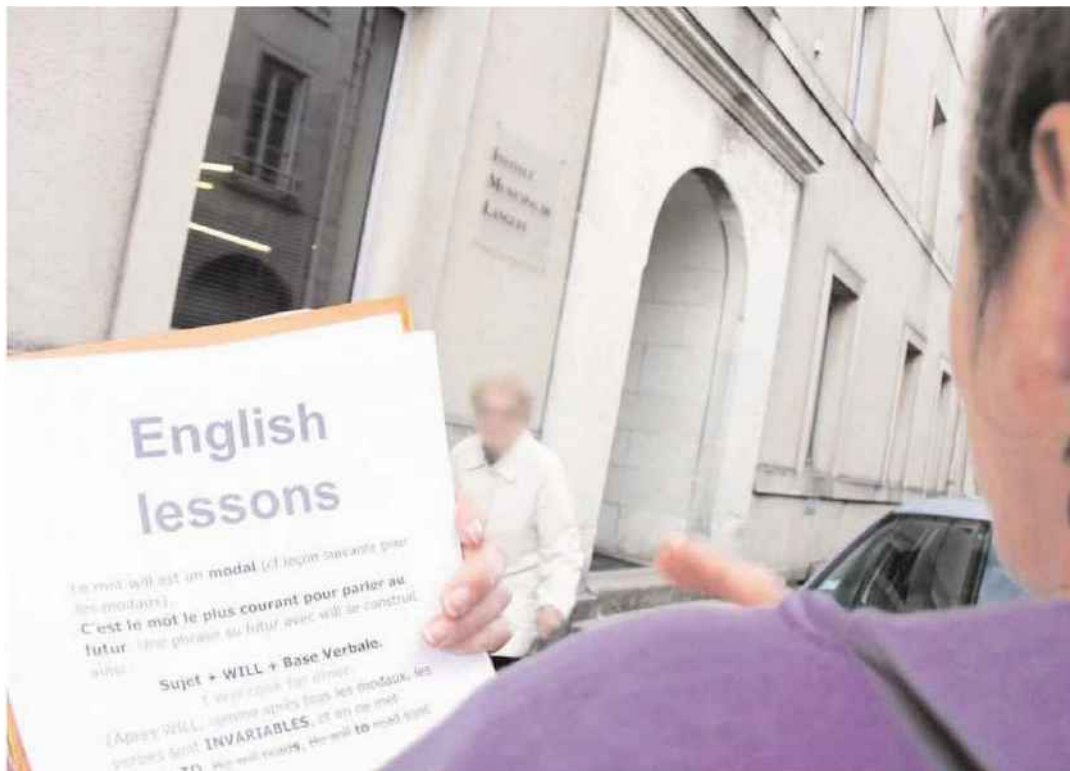
Il y a quelques semaines, les enseignants de ce service dépendant directement de la Ville de Cholet avaient déjà appris que le département formation continue arrêterait ses activités en janvier (*Ouest-France* du 1<sup>er</sup> décembre). La Ville s'était appuyée sur un rapport de la Chambre régionale des comptes de septembre 2011, qui évoquait une situation de concurrence déloyale par rapport aux opérateurs du privé.

## « Lassitude et résignation »

Cette fois, c'est l'argument financier qui a été mis en avant. Lors d'une réunion organisée mercredi soir, les adjoints en charge du dossier, Roger Massé et John Davis, ont annoncé la nouvelle aux enseignants et personnel administratif de l'IML (1). « Ils nous ont rappelé que ça n'appartient pas au domaine des compétences obligatoires d'une ville, raconte une enseignante. Nous sommes le seul en France. Et en période de restrictions budgétaires... »

L'IML affichait sur le dernier exercice « un déficit corrigé des recettes exceptionnelles » de 210 000 €, indiquait la municipalité lors du dernier conseil municipal.

Créé en 1996, l'Institut entendait rendre les langues étrangères accessibles au plus grand nombre. Les enseignants étaient recrutés sur la base de leur langue maternelle, sans cursus de formation préalable. Une formule qui a assuré le succès de l'institution. L'IML, c'est aujourd'hui 1 200 élèves, 20 professeurs (vacataires, en CDD et CDI) et cinq personnels administratifs. Sort une douzaine de lan-



Devant l'entrée de l'institut municipal des langues (IML), rue du Docteur-Charles-Coignard, dans le centre-ville de Cholet.

gues enseignées (anglais, espagnol, allemand, chinois, japonais, arabe, français en langue étrangère, langue des signes...).

Du côté des enseignants, il y a une forme de soulagement : « On souhaitait qu'ils mettent fin à cette attente, qu'ils se positionnent. » Un peu de colère aussi. « Lundi, dans nos casiers, nous avions la carte de vœux du maire nous souhaitant une bonne année. Et l'après-midi, l'invitation à la réunion de mercredi sur nos messageries. Ce n'est pas très élégant », juge l'enseignante. Qui voit « de la lassitude et de la rési-

gnation » chez ses collègues.

« C'est la fin d'une belle aventure, confirme Didier Motard, délégué CFDT à la Ville. Mais elle illustre les choix que les élus ont à faire. C'est la dure loi des budgets contraints, et de la réglementation. Au moins l'annonce a-t-elle été faite assez longtemps à l'avance, ce qui laisse aux salariés le temps de se retourner. »

Le personnel statutaire s'est vu garantir des propositions pour retrouver un poste dans la collectivité. Quant aux CDI, leurs contrats seront rompus, tandis que ceux des CDD ne

seront pas renouvelés. Certains de ces enseignants, qui ont souvent plusieurs employeurs, se tourneront sans doute vers les autres organismes de l'offre choletaise : le [Wall Street Institute](#), la CCI ou le Cnam, qui pourraient reprendre une partie de l'activité de l'IML. Notamment celle concernant les entreprises.

Emeric EVAÏN.

(1) Le cabinet du maire n'a pas répondu à nos demandes d'explications.